

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 mai 2017

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSEE: Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2017

Monsieur le Maire demande à ce que 4 points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Autorisation signature de l'avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs aux services préfectoraux
- Estimation logement 6 rue du parc
- Choix bureau de contrôle pour la rénovation salle de loisirs
- Reprise délibération contrat de maîtrise d'œuvre salle de loisirs

1. Validation des nouveaux plans T4 suite à appel d'offres infructueux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant la consultation pour la construction des 2 T4 s'est déroulée le 24 avril dernier. Malheureusement celle-ci n'a pas été satisfaisante. Monsieur le Maire indique que les offres présentent un montant de travaux s'élevant à 237 000 €, soit beaucoup plus que l'estimation hors VRD de 200 000€. Ainsi la commission d'appel d'offre l'a déclarée infructueuse. Il a été décidé de modifier les plans et d'effectuer des modifications au projet initial afin d'approcher le budget estimatif de départ. M. SOULARD énumère les points qui seront modifiés :

- Réduction de la superficie des logements passant de 120m² à 103 m² (79 m² habitables)
- Remplacement du bardage bois par des murs en parpaings enduits
- Pas d'aménagements extérieurs par une entreprise privée, ces derniers seront réalisés par les agents communaux

- Terrasse et 1 mètre de trottoir autour de la maison sont à prévoir en option
- Il est suggéré également de réfléchir à la possibilité d'une charpente traditionnelle en lieu et place du toit plat.

M. SOULARD précise le nouveau calendrier compte tenu de cette situation : dépôt du permis de construire modificatif, fin mai lancement du nouvel appel d'offres, fin juin ouverture des plis, analyse des propositions en juillet pour un début des travaux en septembre 2017.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les nouveaux plans proposés et autorise Mr Le Maire à lancer le permis de construire modificatif et un nouvel appel d'offres.

2. Ressources Humaines : suppression et création de poste

Monsieur le Maire informe que l'un des agents communaux part à la retraite au 1^{er} juin 2017.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de supprimer le poste de rédacteur occupé par cet agent et de créer un poste d'adjoint administratif territorial, grade sur lequel l'agent remplaçant a été recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Supprimer au 31 mai 2017 le poste de rédacteur
- ✚ Créer l'emploi d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} juin 2017, sur une base de 16 heures hebdomadaires
- ✚ Modifier en conséquence le tableau des effectifs
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

3. Arrêt de la régie CCAS

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a décidé la dissolution du budget CCAS au 1^{er} janvier 2016 (décision du 14/12 /2015) et ceci afin de faciliter la gestion administrative des activités de celui-ci.

Monsieur le Maire indique que la régie liée à cet ancien budget est toujours active et qu'il convient de l'arrêter : une délibération est nécessaire pour réaliser cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ procéder à l'arrêt définitif de la régie CCAS
- ✚ De créer une régie sur le budget commune pour l'encaissement du repas des retraités
- ✚ Charger Monsieur le maire des démarches correspondantes

4. Finances

Monsieur le Maire indique qu'une erreur de frappe a été commise lors du Conseil Municipal du 08 mars 2017 concernant la rédaction de la délibération traitant de l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2016 de la commune. De ce fait, il est donc nécessaire de reprendre cette délibération ainsi qu'une décision modificative afin de rectifier cette erreur.

4-1 Reprise délibération affectation du résultat commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 641 101.30 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement 176 109.56 euros

- Excédent de la section de fonctionnement : 641 101.30 euros

• **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 176 109.56 €

• **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 464 991.74 €

4-2 Décision modificative n°1

- **BUDGET COMMUNE**

- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses imprévues	- 600	1068 Excédents de	- 600
2315 installations, matériel	- 20 000	fonctionnement	
21571 matériel roulant	+ 20 000		
TOTAL D.M. n°1	- 600	TOTAL D.M. n°1	- 600
BUDGET PRIMITIF	1 126 545.19	BUDGET PRIMITIF	1 126 545.19
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	1 125 945.19	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	1 125 945.19

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

✚ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°1.

5. Avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs aux services préfectoraux

Monsieur le Maire indique que la commune va changer de tiers de télétransmission concernant la transmission électronique des actes administratifs. Afin de formaliser cette démarche il convient d'autoriser par délibération Mr le Maire à signer l'avenant à la convention avec les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs signée avec les services préfectoraux

6. Estimation pavillon locatif du 6 rue du parc

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur DUCHENE Jean-Charles, l'actuel locataire du pavillon situé au 6, rue du parc, a émis le souhait d'acquérir le logement qu'il occupe. Monsieur le Maire précise qu'il a fait estimer ce pavillon par Maître LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS. Monsieur le Maire présente l'estimation qui a été faite par la notaire. Au cours de la discussion, il est notamment indiqué que ce logement a été entièrement rénové à l'intérieur, que celui-ci est équipé de radiateurs neufs de type caloporteurs, que les extérieurs sont faits (allée bitumée refaite à neuf, terrain clos avec haie existante). Monsieur le Maire présente les précédentes ventes de pavillon réalisées ces dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider l'estimation de 85 000 € pour la vente du pavillon situé au 6, rue du parc et de charger Monsieur le Maire d'informer le potentiel acquéreur de cette proposition en précisant que tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
- ✚ De choisir Maître LEONI VAZEILLE pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition par l'acquéreur.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

7. Rénovation salle des loisirs : choix du bureau de contrôle

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle dans le cadre du chantier de rénovation de la salle de loisirs. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre correspondant dont voici les propositions de prix :

- SOCOTEC : 3 250 € HT
- APAVE : 2 010 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir l'APAVE pour réaliser la mission de bureau de contrôle dans le cadre de la rénovation de la salle de loisirs pour un montant de 2 010€ HT
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes

8. Reprise délibération contrat de maîtrise d'œuvre salle de loisirs

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre la délibération concernant le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux susvisés.

Monsieur le Maire informe que la reprise de cette délibération est nécessaire dans le cadre du paiement du forfait définitif de rémunération du cabinet Bouland. Monsieur le Maire présente le tableau de répartition correspondant :

Forfait initial de rémunération HT:

21 100 €

Taux de rémunération: 7% + 3,55 % bureaux d'études

Coût prévisionnel des travaux HT:

200 000€

éléments	% total	Total HT global	Part de BOULAND architecte 7%	Part d' ECOLA économiste 1,75 %	Part de BADER électricité 0,9%	Part de BOULARD 14 thermie 0,90 %
APS	15	3 165,00	1 665,00	500,00	500,00	500,00
APD	20	4 220,00	2720,00	500,00	500,00	500,00
PRO	20	4 220,00	1020,00	2000,00	600,00	600,00
ACT	5	1 055,00	155,00	500,00	200,00	200,00
DET	35	7 385,00	7385,00			
AOR	5	1 055,00	1055,00			
TOTAUX HT €	100	21 100,00	14000,00	3500,00	1800,00	1800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Valider le forfait définitif de rémunération établi le 02 mai 2016 se décomposant comme suit : 7% pour le cabinet BOULAND et 3.55% pour les bureaux d'étude ECOLA, BADER et BOULARD 14.

9. Compte rendu des commissions et décisions

Affaires scolaires :

ALSH : Mme MARTEL indique que le centre de loisirs enregistre une augmentation de la fréquentation sur les journées entières et une baisse sur les demi journées.

Cantine : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré avec le premier adjoint les responsables du club de la détente afin de leur proposer pendant les travaux de la salle de loisirs, la cantine scolaire. Suite à cette visite, le club de la détente a accepté cette proposition. Il occupera donc la cantine après le repas des enfants les jeudis après midi tout pendant la durée des travaux de la salle de loisirs.

Argent de poche : Mme MARTEL évoque la possibilité d'organiser un chantier argent de poche en juillet prochain. Elle interroge les membres du conseil municipal sur d'éventuels travaux à confier aux jeunes. Des idées telles que du désherbage, de l'aide à la taille de haies auprès de l'agent technique sont proposées.

Affaires rurales et agricoles

- chemin de la Doitée : M. BUSSON informe qu'une réunion s'est déroulée le 28 avril dernier avec les personnes concernées concernant les problèmes liés au chemin rural de la Doitée. M. BUSSON indique que M. HASLE, technicien au conseil Départemental, était également présent pour apporter un appui technique et neutre à la commune. Il ressort de cette réunion que la route ne présente pas de fragilité importante et qu'un entretien un peu plus régulier s'impose (rechargement gravillons tous les 4/5 ans avec une légère pente pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie). Le technicien départemental a préconisé également un entretien des haies de chaque côté de la route (abattage ou un bon rafraichissement de la haie coté nord, éclaircissements et élagage des sapins coté sud afin qu'ils n'empiètent pas sur la voie) : Le but est de créer une circulation d'air afin de mieux assécher la voie.

La question de la pose d'un aquatube en accotement coté Nord est évoquée et reportée à un prochain conseil après réflexion des élus.

Affaires urbaines

- M. SOULARD rappelle qu'il avait été évoqué lors du dernier conseil d'installer un bac à fleurs sur le trottoir en sortie de bourg route du RIBAY afin d'empêcher le stationnement. Après s'être renseigné il s'avère que ce trottoir est utilisé alors que la commission le pensait inutilisé. Par voie de conséquence, il est décidé que ce trottoir restera en l'état.

- Il est précisé que les bandes podotactiles signalant les passages piétons et éléments du marché CHAPRON dans le cadre de la réfection des trottoirs seront installées dès que les conditions climatiques le permettront.

Cimetière

- M. SALLARD indique que le carré supplémentaire de caverne décidé en conseil municipal sera construit par la société LEPINAY en septembre 2017. M. SALLARD explique au conseil municipal que dans certaines communes la municipalité vend le terrain mais également le caveau. Il indique que ce mode de fonctionnement pourrait être mis en place à Charchigné. M. le Maire demande au conseil de réfléchir à cette possibilité.

10. Questions diverses

a) Survol de la commune en hélicoptère

Monsieur le Maire informe qu'un hélicoptère survolera le territoire communal des semaines 17 à 20 afin de repérer les éventuels élagages nécessaires à proximité des lignes électriques

b) Permanence secours catholique

Monsieur le Maire indique que la permanence du secours catholique souhaite déménager dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Les deux permanences du secours catholique et de la banque alimentaire seraient ainsi groupées au même endroit ce qui serait plus pratique pour les bénéficiaires. Les membres du conseil municipal décident de mettre à disposition de l'ASI les étagères et portants présents dans le local de Charchigné si ce déménagement est effectué. Mr Le Maire informera Mme LEPLARD de cette décision et respectera sa décision quant au déménagement ou non de la permanence du secours catholique.

c) Extension du lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est actuellement en discussion avec les deux familles propriétaires des terrains concernés par l'extension du lotissement du vallon doré. Cette question sera portée à un prochain conseil quand le dossier sera davantage abouti.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 15 juin 2017

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE